

Consignes

LA DOTATION D'UN Agent intervenant en restauration



LES VETEMENTS DE TRAVAIL



- * Les vêtements de travail protègent des différentes projections et salissures.



- * Les chaussures ou bottes anti-dérapantes contre les risques de chutes, projections, écrasements...



LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



- * Les gants de protection spécifiques (jetables/nettoyage/plonge/anti-coupures) pour les produits d'entretien, l'utilisation de couteaux, ...



- * Les lunettes de protection contre le risque de projection de produits d'entretien



- * Les bouchons d'oreille contre les nuisances liées au bruit



- * La charlotte contre les risques de contamination



- * Le masque bucco-nasal lorsque l'agent est malade (et recommandé pour les préparations de denrées alimentaires)

**L'EPI est un rempart en matière de sécurité
VOUS DEVEZ LES PORTER OBLIGATOIREMENT**